

Dernière mise à jour le 28 février 2022

Une attitude agressive envers le supérieur hiérarchique peut motiver un licenciement pour faute grave

Eu égard à la grave détérioration du comportement du salarié, à l'existence d'un avertissement antérieur, l'attitude du salarié, déplacée, agressive et intimidante à l'égard de son supérieur hiérarchique, motivaient son licenciement pour faute grave.

Sommaire

- Contexte de l'affaire
- Commentaire de LégiSocial

Contexte de l'affaire

Un salarié est embauché le 6 avril 2010 en qualité d'ambulancier.

Il est licencié pour faute grave le 14 août 2014, son employeur lui reprochant son attitude déplacée, agressive et intimidante à l'égard de son supérieur hiérarchique

Mais le salarié décide de saisir la juridiction prud'homale, contestant la rupture de son contrat de travail.

La cour d'appel de Montpellier, par arrêt du 18 décembre 2019, déboute le salarié de sa demande.

L'arrêt est confirmé par la Cour de cassation qui apporte à cette occasion les précisions suivantes :

- Ayant été apprécié l'ensemble des griefs énoncés par la lettre de licenciement, qui visait notamment la grave détérioration du comportement du salarié ;
- Et compte tenu de l'existence d'un avertissement antérieur ;
- L'attitude du salarié, déplacée, agressive et intimidante à l'égard de son supérieur hiérarchique ;
- Rendait impossible son maintien dans l'entreprise et constituait une faute grave.

Extrait de l'arrêt :

Réponse de la Cour

4. La cour d'appel a examiné le contenu des deux attestations produites par le salarié, sans les écarter, et a souverainement apprécié leur valeur et leur portée, en sorte que le moyen manque en fait.
5. Elle a ensuite apprécié l'ensemble des griefs énoncés par la lettre de licenciement, qui visait également la grave détérioration du comportement du salarié, et a pu décider, compte tenu de l'existence d'un avertissement antérieur, que son attitude déplacée, agressive et intimidante à l'égard de son supérieur hiérarchique rendait impossible son maintien dans l'entreprise et constituait une faute grave.
6. Le moyen n'est donc pas fondé.

PAR CES MOTIFS, la Cour :

REJETTE le pourvoi ;

Cour de cassation du 21 octobre 2021, pourvoi n°20-13361

Commentaire de LégiSocial

Ce n'est pas la première fois que la Cour de cassation évoque l'attitude agressive d'un salarié, permettant la motivation de son licenciement pour faute grave.

Voici un rappel de quelques arrêts, abordés dans des publications sur notre site.

Thématiques	Références
Quand insultes et agressions verbales répétées conduisent au licenciement pour faute grave	Cour de cassation du 19/01/2017, pourvoi n° 15-24603 Lire aussi : Quand insultes et agressions verbales répétées conduisent au licenciement pour faute grave Jurisprudence Un salarié est engagé le 16 août 1999 en qualité de directeur adjoint d'un complexe cinématographique. Il est licencié pour faute grave le 24 mars 2012, l'employeur lui reprochant d'avoir ...
Quand insulter son supérieur hiérarchique conduit à un licenciement pour faute grave	Cour de cassation du 17/01/2013, pourvoi n° 12-12832 Lire aussi : Quand insulter son supérieur hiérarchique conduit à un licenciement pour faute grave Jurisprudence L'affaire concerne un salarié engagé le 3 septembre 1984 en qualité de cuisinier. Il est licencié pour faute grave, le 25 mars 2009, alors qu'il occupait les fonctions d'éducateur technique ...
Insultes et menaces du salarié pendant un voyage organisé par l'entreprise, peuvent justifier son licenciement	Cour de cassation du 8/10/2014, pourvoi n° 13-16793 Lire aussi : Insultes et menaces du salarié pendant un voyage organisé par l'entreprise, peuvent justifier son licenciement Jurisprudence La présente affaire concerne un salarié engagé le 1er mai 1996 par une société d'assurance en qualité de conseiller commercial pour occuper en dernier lieu les fonctions d'inspecteur principal. Le ...